### ARCHITECTURE DES FORMATIONS

**Mise à jour Février 2023**

**GLOSSAIRE**

**BP JEPS** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (niv 4).

**DE JEPS** : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (niv 5).

**DES JEPS** : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (niv 6).

**UC** : unité capitalisable.

**EPEF** : exigences préalables à l'entrée en formation (tests d'entrée).

**EPMSP** : exigences préalables à la mise en situation professionnelle.

**DRE1 VB** : Diplôme Régional d'Entraîneur niveau 1 de volley-ball.

**DRE2 VB** : Diplôme Régional d'Entraîneur niveau 2 de volley-ball.

**DNE1 VB** : Diplôme National d'Entraîneur niveau 1 de volley-ball.

**DNE2 VB** : Diplôme National d'Entraîneur niveau 2 de volley-ball.

**DEE1 VB** : Diplôme d'Entraîneur Expert niveau 1 de volley-ball.

**DEE2 VB** : Diplôme d'Entraîneur Expert niveau 2 de volley-ball.

**VAEF :** Validation des Acquis et de l’Expérience Fédérale (échelon régional ou national)

**FEAD :** Formation et Enseignement A Distance (utilisation d’un outil de visioconférence)

**Blended, ou “formation mixte” :** formation qui se déroule en présentiel et distanciel

DIPLÔME REGIONAL D'ENTRAÎNEUR 1 DE VOLLEY-BALL (DRE1 VB)

Le cursus se déroule en 5 étapes différenciées

**Le Diplôme Régional d'Entraîneur 1 de Volley-Ball (DRE1 VB)** repose sur un socle constitué de 3 certificats et d’un module en visioconférence « Violence dans le sport », et d’une certification pédagogique dans la structure du candidat.

1. **Certificat d'animateur de volley-ball** : "Cœur de métier" et arbitrage.

* **30 heures :** soit en présentiel, soit en fead, soit en blended formation, et certification en cours de formation.
* Plus **20 heures** d'encadrement attestées en club (attestation d’encadrement à fournir à l’E.T.R.).

1. **Certificat d'initiateur de volley-ball** : "Volley compétitif en sécurité”.

* **30 heures :** soit en présentiel, soit en blended formation, et certification en cours de formation
* Plus **50 heures** d'encadrement en club (attestation d’encadrement à fournir à l’E.T.R.).

1. **Certificat d'éducateur de volley-ball** : "Développement, pratiques et publics diversifiés, disciplines associées, mises en situation pédagogiques”

* **12 heures** dont 1h30 en fead et 10h30 en présentiel, ou 12 heures en présentiel

1. **Violence dans le sport :** en visio conférence

* **2 heures**, organisée par la FFVolley.

1. **Evaluation certificative du DRE1 :**   
   **Séance pédagogique** en club, plus entretien.

* **1 heure 30** minimum de séance et **30 minutes** minimum d’entretien.

L’évaluation de la séance porte sur :

* La capacité à prendre en main le public.
* La capacité à aménager l’espace disponible, et en sécurité pour les pratiquants.
* La capacité à mettre en place une séance et à animer une situation d’entraînement.
* La capacité à motiver son public en prenant en compte la diversité de ses attentes.
* La capacité à faire progresser un groupe, un individu.

Cette certification se déroule à la demande du candidat.

* L’obtention de la mention « ACQUIS » à cette épreuve permet de valider le DRE1 VB.
* Obtenir la mention « NON ACQUIS » renvoi le candidat à représenter l’épreuve dans sa totalité.

Modalités d’avancée dans la formation DRE1 VB.

* Tout candidat peut entrer sur l'un des certificats DRE1, sans pré requis, **sous réserve de les suivre dans l'ordre (animateur, initiateur, éducateur).**
* Il n'y a pas d'obligation de suivre les 3 certificats, chacun des 3 certificats étant indépendant des autres, et certifié lors de chaque formation.
* Les 3 certificats sont ouverts aux candidats dès 16 ans ; cependant, la certification ne sera délivrée qu’aux 18 ans des candidats concernés.
* La certification donne lieu à la délivrance d’un certificat de réalisation, d’une attestation de présence et de fin de formation pour chaque certificat, sur laquelle figure la mention obtenue. (Acquis, Non Acquis et rattrapage, ajourné)
* Une procédure de VAEF régionale est possible afin de valider des acquis et expérience.

**La certification du DRE1 VB passe par :**

* + La certification de chacun des 3 certificats.
  + Le rendu des 2 attestations d’encadrement en clubs.
  + L’attestation de participation au module “violence dans le sport”.
  + La certification d’une séance pédagogique dans la structure du candidat.

La validation de ces 4 étapes permettra en outre au candidat de pouvoir se présenter sur l’étape 1 du DNE1 VB, le cas échéant.

**Le descriptif des objectifs, compétences et modalités de certification des certificats est disponible sur le catalogue des formations.**

La formation "Jeune Entraîneur UNSS" entre en équivalence au niveau « certificat d'animateur ». Afin de faciliter le passage entre l'AS et le club, nous positionnons une équivalence partielle du « Certificat Animateur de volley-ball », en demandant au jeune entraîneur de réaliser les 20 heures d'encadrement en club ou comité départemental ou section sportive scolaire.

Passerelles DRE1 VB vers le BP JEPS mention volley et disciplines associées en 4 UC, et passerelles UNSS.

Pour un candidat qui s’inscrirait en formation BP JEPS mention volley en 4 UC, certains allègements ou dispenses figurent dans le décret de novembre 2017 de ce diplôme :

* Certificat d'initiateur de volley-ball = Dispense des EPEF (exigences préalables à l’entrée en formation).
* Certification pédagogique = Dispense des EPMSP (exigences préalables à la mise en situation pédagogique) ET obtention de la carte professionnelle provisoire.
* Certification DRE1= Dispense des EPEF et EPMSP sur BP-DE-DESJEPS ET équivalence UC 4 sur BP-DE-DESJEPS.
* La formation "Jeune Entraîneur UNSS" entre en équivalence au niveau « certificat d'animateur ». Afin de faciliter le passage entre l'AS et le club, nous positionnons une équivalence partielle du « Certificat Animateur de volley-ball », en demandant au jeune entraîneur de réaliser les 20 heures d'encadrement en club ou comité départemental ou section sportive scolaire.

DIPLÔME REGIONAL D'ENTRAÎNEUR 2 DE VOLLEY-BALL (DRE 2 VB)

Le cursus repose sur 6 modules spécifiques.

**Le Diplôme Régional d'Entraîneur 2 de Volley-Ball (DRE2 VB)** repose sur 6 modules spécifiques.

4 modules de 12 heures :

* Animateur beach-volley.
* Accueil et formation des jeunes.
* Les fondamentaux de la préparation physique niveau 1.
* Volley solidarité citoyenneté.

2 modules de 16 heures :

* Educateur Volley Santé 1.
* Educateur Volley Assis 1.

Modalités d’avancée dans la formation DRE2 VB.

* Tout candidat peut entrer sur un des modules du DRE2 VB, sans avoir tout ou partie du DRE1 VB, sans pré requis, et sans ordre spécifique et sans obligation de suivre l’ensemble des 6 modules, chacun d’entre eux ayant sa propre certification réalisée lors de chaque formation.
* Seul le module **Educateur volley santé** a comme **pré requis** le module “Certificat Animateur Volley-Ball **OU** DRE2 M2 “ **et** l’obtention du diplôme PSC1 avant ou après le module.
* Les 6 modules sont ouverts aux candidats dès 16 ans ; cependant, la certification du DRE2 VB ne sera délivrée qu’aux 18 ans des candidats concernés.
* La certification donne lieu à la délivrance d’un certificat de réalisation, d’une attestation de présence et de fin de formation pour chaque certificat, sur laquelle figure la mention obtenue. (Acquis, Non Acquis et rattrapage, ajourné)
* Une procédure de VAEF régionale est possible afin de valider des acquis et expérience.

**La certification du DRE2 VB passe par :**

* La certification de chacun des 6 certificats.

**Il est recommandé à un stagiaire qui aurait des visées de professionnalisation via le BP JEPS volley de valider l’ensemble du DRE 1-DRE2 VB avant de candidater sur le BP JEPS volley.**

**Le descriptif des objectifs, compétences et modalités de certification des modules est disponible sur le catalogue des formations.**

Equivalences vers les diplômes d'Etat

Pour un candidat qui s’inscrirait en formation BP JEPS mention volley et disciplines en 4 UC, certaines équivalences figurent dans l’arrêté de novembre 2017 de ce diplôme :

* **DRE1 VB= Equivalence UC 4 BP JEPS volley et disciplines associées.**
* **DRE1 VB + DRE2 VB = Equivalence UC 1et 4 BP JEPS volley et disciplines associées.**
* **DNE1 VB= Equivalence UC 1 et 4 du BP JEPS volley et disciplines associées.**
* **DNE 1 VB +DNE 2 VB= UC 1, 3 et 4 du BP JEPS volley et disciplines associées.**

Equivalences vers les diplômes fédéraux

* Le titulaire du BP JEPS volley-ball et disciplines associées (sous le décret postérieur à novembre 2017) se voit attribué le **Diplôme Régional d'Entraîneur 1 et 2 VB,** à condition d'être licencié à la FFVolley**.**
* Le titulaire du BP JEPS mention « Volley et Beach Volley » (sous le décret antérieur à novembre 2017) se voit attribué le **Diplôme Régional d'Entraîneur 1 et 2** **VB** par équivalence, à condition d'être licencié à la FFVolley.
* Le titulaire du BP JEPS Sport Co mention « Volley et Beach Volley » antérieur à Novembre 2017 se voit attribué le **Diplôme Régional d'Entraîneur 1 VB,** à condition d'être licencié à la FFVolley.
* Le titulaire de tout autre BP JEPS est dispensé des UC 1 et 2.

Prise en compte des anciennes qualifications

* Un entraîneur **BEF5** est validé "**certificat d'animateur volley-ball**". S'il souhaite poursuivre sa formation DRE1 VB, il doit entrer sur les « certificats initiateur » et « éducateur de volley-ball ».
* Un entraîneur **BEF5** pouvant certifier de 3 saisons d'encadrement d'une équipe évoluant en compétition sénior 6\*6, ou Coupe de France M 15 à M 20 est validé "**certificat d'initiateur volley-ball**". S'il souhaite poursuivre sa formation DRE1 VB, il doit entrer sur le certificat « éducateur de volley-ball » et le certifier via une séance d'entraînement évaluée au sein de son club.
* Les **BEF4** actuels sont validés **DRE1 VB** et peuvent entrer sur le Diplôme National d'Entraîneur 1 VB (DNE1 VB).
* Les **EEVB1** sont validés "**certificat animateur vb**".
* **Les EEVB2** sont validés "**certificat animateur vb" + module "accueil formation Jeunes" du DRE2 VB.**
* **Les animateurs fédéraux de beach volley valident le module 1 du DRE2 VB.**

DIPLÔME NATIONAL D'ENTRAÎNEUR 1 DE VOLLEY-BALL (DNE1 VB)

**L'entrée sur l’étape 1 de ce diplôme est conditionnée à l'obtention préalable du DRE1 VB.**

Le cursus se déroule en étapes différenciées

**DNE1 VB - ETAPE 1**

* **Un socle commun** à tout entraîneur entrant en formation, constitué de 2 modules et 1 stage en situation en CRE:
  + Module 1 « **Optimisation du collectif »**, module de 35 heures.
  + Module 2 « **Perfectionnement du joueur »**, module de 25 heures.
  + **Participation à « un stage C.R.E. »** en immersion avec le staff technique (modalités pratiques et de contenu + attendus du stage et attestation donnés au stagiaire).
  + Déroulé du stage C.R.E. :
* Le stagiaire est intégré de manière active au staff d’encadrement, et participe de manière pleine et entière à l’organisation du stage, à la préparation des séances, aux séances, aux bilans.
* Le stagiaire n’est toutefois pas mis seul en responsabilité sur un groupe, sauf si les responsables du C.R.E. ou du groupe le décident.
  + Les attendus du stage en C.R.E. :
* Expérimenter, dans le cadre d'un Centre Régional d'Entraînement, l’opérationnalisation des principes de formation du joueur (joueuse) préconisés par la Direction Technique Nationale.
* Mieux appréhender la problématique de formation d’un jeune joueur.
* S’imprégner de la formation réalisée en structure d’entraînement périodique et les articulations avec l’entraînement en club.
* Mieux appréhender les modalités de travail dans un staff technique.
  + **Après le stage**

A l’issue du stage, le CTS-R ou responsable du C.R.E. doit renseigner l’attestation de formation et la transmettre au secrétariat des formations de la DTN.

* L’obtention de la mention « ACQUIS » à ces 2 modules ainsi qu’au stage en CRE permet de valider l'étape 1 du DNE1VB.
* La certification donne lieu à la délivrance d’un certificat de réalisation, d’une attestation de présence et de fin de formation pour chaque certificat, sur laquelle figure la mention obtenue. (Acquis, Non Acquis et rattrapage, ajourné)

**Le descriptif des objectifs, compétences et modalités de certification des modules est disponible sur le catalogue des formations.**

**Cas d’invalidation de la certification de l’étape 1**

* Si le candidat obtient la mention « NON ACQUIS » au module 1 et/ou 2, les manques constatés seront portés sur son attestation de formation.
* Le candidat devra s’inscrire, s’il le souhaite **(dans un délai de 3 mois à compter de l’envoi de l’attestation de fin de formation),** à une épreuve de rattrapage dès réception de son attestation de fin de formation.
* **Pour le module 1 « optimisation du collectif » : Délai 3 mois après l’envoi de l’attestation de fin de formation.**
  + Filmer 3 matchs de championnat de son équipe.
  + En extraire les statistiques pour son équipe et les adversaires, ainsi que les organisations collectives des adversaires.
  + A partir de ces observations, construire les plans de jeu de son équipe pour affronter de nouveaux les adversaires concernés.
  + Pour mener ce travail, le candidat peut se faire aider par le cadre technique de la région ou un membre de l’Equipe Technique Régionale de la Ligue.
  + Transmettre ce document par mail aux formateurs en charge du module concerné.
* **Pour le module 2 « perfectionnement du joueur » : Délai 3 mois après l’envoi de l’attestation de fin de formation.**
* Réaliser un stage de 20 heures en C.R.E., ou section sportive scolaire, observer les caractéristiques des joueurs ou joueuses (au choix), déterminer des axes de travail prioritaires. Ce premier temps de travail fera l’objet d’un entretien de 30 minutes maximum avec le responsable de la structure d’accueil.
* Dans un second temps, le candidat devra construire et animer une séance d’entraînement en mettant en place 2 situations pédagogiques choisies par le responsable de la structure.
* Le responsable du stage transmettra son avis au secteur formation de la DTN.

**Cas d’invalidation de l’épreuve de rattrapage**

L’échec à l’épreuve de rattrapage, ou le non-respect des délais, ajournent le module. Tout candidat souhaitant acquérir ce module devra se réinscrire à la formation, y assister en totalité, et être soumis à nouveau aux épreuves de certification.

* **Obtenir la mention « NON ACQUIS » au stage C.R.E. (DNE1 M3)** renvoi le candidat à refaire le stage dans un délai de 6 mois maximum.

**DNE1 VB - ETAPE 2**

* 6 modules de 12 à 20 heures du cursus spécifique fédéral.
* L’accès aux modules de cette étape 2 est libre, sous réserve de répondre aux prérequis ou VAEF.
* L’obtention de la mention « ACQUIS » à ces 6 modules permet de valider l'étape 2 du DNE1 VB.
* La certification donne lieu à la délivrance d’un certificat de réalisation, d’une attestation de présence et de fin de formation pour chaque certificat, sur laquelle figure la mention obtenue. (Acquis, Non Acquis et rattrapage, ajourné)
* Obtenir la mention « NON ACQUIS » renvoi le candidat à un travail d’approfondissement ou à refaire le ou les stages concernés.

**Le descriptif des objectifs, compétences et modalités de certification des modules est disponible sur le catalogue des formations.**

**DNE1 VB - ETAPE 3 : EPREUVES NATIONALES DE CERTIFICATION**

La certification du DNE1 VB doit se faire dans les 12 mois qui suivent la participation au dernier module de formation.

Ne peuvent se présenter à cette épreuve que les candidats ayant validé les étapes 1 et 2 du DNE1 VB.

**Objets de la certification**

Les compétences sont évaluées au travers de 2 épreuves de certification :

- **La capacité à établir, justifier et diriger une séquence d’entraînement** suivant les préconisations établies par la Direction Technique Nationale.

- **La capacité à présenter une démarche projet** lors d’un entretien de 30 minutes avec le support d’un rapport d’activité de saison. Ce rapport de 15 à 20 pages devra également faire état de l’apport des modules suivis dans le cursus de formation et de leur mise en œuvre concrète sur le terrain dans le but d’optimiser la performance du collectif entraîné (cf : point 3 B « Entretien » pour la trame du rapport).

**Descriptif des épreuves de certification**

La certification du DNE1 VB doit se faire dans l’année qui suit la participation au dernier module de formation.

Ne peuvent se présenter à cette épreuve que les candidats ayant validé les étapes 1 et 2 du DNE1 VB.

### **A/ Epreuves de mise en situation pédagogique de séance d’entraînement (EMSP)**

**Public :** Joueur de Pôle masculin ou féminin. Effectif de 6 à 14 joueurs/joueuses. Le nombre sera précisé avant la préparation écrite.

**Durée :** 1 heure de préparation, 30 minutes de conduite de séance sur le terrain, 30 minutes d’entretien avec le jury.

## **Déroulement de l’épreuve**

**1/ Tirage au sort et préparation**

* Le candidat tire au sort deux sujets et en choisit un.
* La commande est la suivante : Création d’une séance d’entraînement de 2 heures au cours de laquelle 2 situations au moins auront trait au sujet choisi.
* Le candidat traite le sujet par écrit pendant une heure.
* A l’issue de la préparation, le candidat doit être en capacité de présenter une fiche de séance rédigée sur papier qui sera transmise au jury.
* Le candidat aura tout loisir de venir la consulter durant la séance s’il/ si elle en ressent/ le besoin.

**2/ Mise en situation**

* Le jury analyse la production écrite présentée par le candidat et lui demande de mettre en place sur le terrain une partie de la séance.
* La conduite de séance dure 30 minutes. Le jury peut demander à tout moment au candidat de passer à un autre exercice présenté dans sa préparation.
* A l’issue des 30 minutes de conduite de séance, le candidat quitte le terrain et entame la séquence d’entretien.

**3/ Entretien**

* L’entretien a pour objectif pour le candidat d’expliciter sa démarche, de préciser ses attendus, de justifier ses choix et de faire un bilan du déroulement de la séance.
* Le jury pourra durant le temps imparti demander des précisions sur l’argumentaire réalisé par le candidat.
* L’entretien doit permettre au jury de juger des connaissances et compétences du candidat dans l’ensemble des domaines du champ de l’entraînement : Objectifs, moyens d’action, choix des procédures…

### **B/ Epreuve de présentation d’une conduite de projet**

Le candidat doit préparer un dossier dématérialisé compris entre 15 et 20 pages au format PDF à remettre à la Direction Technique Nationale au moins 20 jours avant la date de soutenance.

**Trame du compte-rendu de saison**

Ce dossier doit retracer votre action sur une équipe compétitive, relater la mise en œuvre de la saison sportive et porter sur un public évoluant dans un championnat de nationale ou de niveau pré-national ou ayant disputé plus de 5 tours de Coupe de France dans une des catégories de M15 à M20.

Le candidat doit y relater la démarche projet utilisée et mise en œuvre.

Ce dossier devra également permettre d’évaluer les applications concrètes réalisées avec son collectif sur le/les thème/s d’un ou plusieurs modules du DNE1 VB - Etape 2 réalisés lors de son cursus (parmi les modules 4 à 8) : “Préparation athlétique”, “Pédagogie avancée”, “Communication interpersonnelle”, “Stress et volley-ball” ou “Apprentissage et stades de développement”.

Ce dossier doit comporter

**Page 1**

Une photo du candidat, de l’équipe, appellation du diplôme passé, logo du club, adresse mail et postale du candidat, téléphone.

**Page 2**

Présentation de l’entraîneur, de sa trajectoire Volley, de son statut dans le club, de ses valeurs, de ses objectifs. La mise en perspectives de son action d’encadrement

**Pages 3 à 15-20 :**

* Analyse de votre projet sportif.
* Proposer un diagnostic synthétique mais néanmoins étayé de son environnement associatif et institutionnel local (matrice SWOT par exemple).
* Capacités à pouvoir réinvestir les apports de la formation DNE1 VB suivie au travers des modules 1, 2 et 3. Apports tels que la préparation physique durant la saison, les outils d'observation utilisés, la gestion du groupe, les caractéristiques de votre modèle de jeu, les systèmes offensifs et défensifs développés, la mise en place d’une démarche projet (matrices SWOT, Diagramme de GANTT), outils d’évaluation et d’impact, etc...
* Faire ressortir votre expérience durant la saison et votre niveau d'implication dans l'encadrement de l'équipe et du club.
* Refléter la réalité des caractéristiques du projet sportif piloté par l’entraîneur en mettant en relief les procédures de régulation mises en place par lui.
* Dresser un panorama justifié des caractéristiques du modèle de jeu dans laquelle l’équipe évolue.
* Présenter l’équipe, la vie du collectif d’entraînement, les points forts et faibles, les fluctuations de niveau et les remédiations apportées (matrice SWOT).
* Montrer par étapes le déroulement de la saison écoulée en mettant en relief son jalonnement.
* Présenter la planification générale de la saison et ses ajustements, en expliquant les choix et en utilisant le diagramme de GANTT (par exemple).
* La manière dont sont abordés les aspects :
  + De la préparation physique (avec exemples de séances).
  + De la conception des séances d’entraînement (proposer une semaine type).
  + Les outils d'observations utilisés, et comment cela est retranscrit aux joueurs/joueuses, quelle utilisation en est faite, comment les joueurs/joueuses s'approprient cela (exemple de plan de jeu).
  + Les procédures de gestion du groupe, les accords mis en place, le coaching sur des moments particuliers en matchs ou à l’entraînement…

Vous pouvez joindre en annexe les documents permettant d’illustrer vos propos et rendre compte de votre maitrise des outils cités.

**Déroulement de l’épreuve**

40 minutes de développement et questionnement.

**1/** Le candidat dépose auprès de la DTN son dossier finalisé **20 jours au minimum avant la date de l’épreuve.** Ce dossier doit faire entre 15 et 20 pages.

**2/** Lors de l’entretien, le candidat expose pendant **30 minutes maximum** le contenu de son dossier en développant de manière complémentaire, pratique et argumentée :

* Ses choix.
* Sa méthode de travail, notamment en précisant en quoi son travail a pu être corrélé au contenu d’un ou plusieurs modules réalisés lors de son cursus DNE.
* Les évènements apparus lors de la saison et les réponses apportées.
* Finalise par un bilan de sa saison.

**3/** A l’issue de son développement, le jury dispose de la fin du temps imparti **(maximum 30 minutes)** pour approfondir certains points évoqués lors de l’entretien du candidat. Cela doit permettre d’évaluer :

* L’assimilation des principes de conduite de projet.
* Leur mise en pratique dans le cadre de l’encadrement d’une équipe compétitive sur une saison sportive.
* L’obtention de la mention « ACQUIS » à ces 2 épreuves permet de valider le DNE1 VB.
* La certification donne lieu à la délivrance d’un certificat de réalisation, d’une attestation de présence et de fin de formation pour chaque certificat, sur laquelle figure la mention obtenue. (Acquis, Non Acquis et rattrapage, ajourné)
* Obtenir la mention « Non ACQUIS » à l’une ou aux 2 épreuves renvoi le candidat à se représenter lors de la prochaine session de certification.
* La liste des candidats reçus et ajournés sera validée par le pôle formation professionnalisation de la FFVolley.

DIPLÔME NATIONAL D'ENTRAÎNEUR 2 DE VOLLEY-BALL (DNE2 VB)

A la suite de ce DNE1 VB se positionne un cursus spécifique fédéral (DNE2 VB) optionnel et non obligatoire qui ouvre sur 5 modules dispensés au niveau national :

* Formateur de formateurs, Instructeur Beach Volley, Entraîneur Volley Assis, Volley Santé « public spécifique », Volley Santé « pratique sportive sur prescription médicale ». **Pour ce dernier module, il est nécessaire d’obtenir au préalable le module Volley Santé « public spécifique » ainsi que l’attestation PSC1.**

Les modules ont une durée allant de 20 à 30 heures.

* L’obtention de la mention « ACQUIS » aux modules suivis permet de valider le DNE2 VB.
* La certification donne lieu à la délivrance d’un certificat de réalisation, d’une attestation de présence et de fin de formation pour chaque certificat, sur laquelle figure la mention obtenue. (Acquis, Non Acquis et rattrapage, ajourné).
* Obtenir la mention « NON ACQUIS » renvoi le candidat à refaire le ou les modules concernés.

**Il est recommandé à un stagiaire qui aurait des visées de professionnalisation via le DE JEPS volley de valider l’ensemble du DNE2 VB avant de candidater sur le DE JEPS volley.**

**La certification du DNE2 VB passe par :**

* La certification de chacun des 5 modules.

**Le descriptif des objectifs, compétences et modalités de certification des modules est disponible sur le catalogue des formations.**

* **Particularités du MODULE 9 « Formateur de Formateurs »**

***Pré requis***

* Être titulaire de l’étape 1 du DNE1 VB.

La certification de ce module se déroule en **2 temps**:

**A/ Epreuve de mise en situation pédagogique.**

Cette mise en œuvre doit être réalisée dans **un délai de 6 mois à compter de la fin de la formation** en présentiel ou en FEAD.

**Soit CAS 1** : Le candidat organise, coordonne et intervient sur un **« Accueil et Formation des Jeunes »** ou un **«** **Animateur Beach Volley »** ou une **« Formation Interne Club** **».**

**Soit CAS 2** : Le candidat intervient sur **« Accueil et Formation des Jeunes »** ou

**« Animateur Beach Volley »** organisé par un **organe déconcentré** (comité ou ligue) **et ne coordonne pas la formation**.

**Dans les CAS 1 et 2,** le candidat est évalué/e par un membre de l'E.T.R. ou par toute autre personne validée par le Cadre Technique Régional ou à défaut par la Direction Technique Nationale.

La fiche d’évaluation type doit être remise à la personne en charge de l'évaluation qui la transmettra au secrétariat de la DTN et aux formateurs.

**B/ Compte rendu de la mise en œuvre de la formation.**

**Dans le CAS 1 :** Le candidat doit produire les documents suivants à l'issue de la formation

* Le planning de la formation avec les différentes séquences, leur contenu et les intervenants.
* Le courrier de convocation des stagiaires.
* Un des supports de cours conçu et utilisé en salle de cours (type Powerpoint).
* Une trame écrite d'un contenu d'intervention sur le terrain qui aura servi à conduire une séquence.
* Un bilan de l'action de formation sur les points suivants :
  + Difficultés rencontrées.
  + Résolution de ces difficultés.
  + Bilan personnel de votre action de formateur de formateurs.

**Dans le CAS 2** : le candidat doit produire les documents suivants à l'issue de la formation :

* Le flyer de présentation de la formation.
* Un des supports de cours que vous aurez utilisé en salle de cours (type Powerpoint).
* Une trame écrite d'un contenu d'intervention sur le terrain qui vous aura servi à conduire votre séquence.
* Le compte rendu "officiel" du stage suivant le modèle fédéral qui contient :
  + Le déroulement général du stage (conditions matérielles...).
  + La démarche de travail.
  + Les conclusions.
  + Le planning de la formation avec les différentes séquences, leur contenu et les intervenants.
  + La liste des participants.
  + Le bilan de la formation et les propositions d'amélioration.

A la réception de la fiche d'évaluation et du dossier final qui devront être adressés par mail à la Direction Technique et aux formateurs, le secteur formation statuera sur ces documents afin de valider ou non ce module.

**Cas d’invalidation de la certification initiale**

Si le candidat obtient la mention « NON ACQUIS » au module 9 les manques constatés figureront sur l’attestation de fin de formation qui lui sera adressée.

Le candidat devra s’inscrire à une épreuve de rattrapage dès réception de son attestation de fin de formation.

Pour cette épreuve, le candidat doit être ré évalué/e lors d'une nouvelle mise en œuvre d'une formation, **dans un délai de 4 mois à compter de la notification** **de sa non acquisition du module**, pour tenter d'obtenir la mention « ACQUIS » à ce module.

**Cas d’invalidation à l’épreuve de rattrapage**

L’échec à l’épreuve de rattrapage, ou le non-respect des délais, ajournent le module. Tout candidat souhaitant acquérir ce module devra se réinscrire à la formation, y assister en totalité et être soumis à nouveau aux épreuves de certification.

**Pour tous les modules du DNE2 VB :**

* La certification donne lieu à la délivrance d’un certificat de réalisation, d’une attestation de présence et de fin de formation pour chaque certificat, sur laquelle figure la mention obtenue. (Acquis, Non Acquis et rattrapage, ajourné).
* **Particularité du MODULE 13 « Activité physique sur prescription médicale »**

Ce module requiert une formation continue de 2 heures en visioconférence tous les 2 ans.

Equivalences vers les diplômes d'Etat

**Le DNE1 VB certifié permet :**

* La dispense des EPEF et EPMSP du BP-DE-DES JEPS.
* L’obtention d'une carte professionnelle provisoire.
* La Validation des UC 1, 4 du DE JEPS.
* La Validation de l'UC 4 du DES JEPS.
* La Validation des UC 1, 3, 4 du BP JEPS.

**Le DNE1 VB et DNE2 VB certifiés permettent :**

* La dispense des EPEF et EPMSP du BP, DE et DES JEPS.
* L’obtention d'une carte professionnelle provisoire.
* La Validation des UC 1, 3, 4 du DE JEPS.
* La Validation de l'UC 4 du DES JEPS.
* La Validation des UC 1, 3, 4 du BP JEPS.

En dehors de ces conditions, le candidat ne pourrait bénéficier que d'un positionnement favorable à la hauteur des heures de formations suivies (allègements de formation).

Equivalences vers les diplômes fédéraux

* Le titulaire du DE JEPS volley-ball (arrêté antérieur ou postérieur au 7 février 2018) se verra attribuer le **Diplôme National d'Entraîneur 1 et 2 (DNE1-2 VB)** par équivalence (à condition d'être licencié à la FFVolley).
* Le titulaire du BEES1° non transformé en DE JEPS a les prérogatives du DE JEPS, mais pas le diplôme. Il se verra toutefois attribuer le **DNE1 VB et DNE2 VB.**

Plusieurs cursus possibles sur ce niveau DNE1 VB et DNE2 VB

* Toute personne licenciée peut entrer sur l'un des modules de l'étape 1 du DNE1 VB avec pré requis DRE1 VB obligatoire.
* Toute personne peut entrer sur les modules 3 à 13 des DNE1 VB et DNE2 VB, sans avoir les modules de l’étape 1, mais sous réserve d’avoir les prérequis des modules concernés ou VAEF**.**
* Il n’y a pas d’ordre spécifique pour suivre le cursus.

Passage de l'ancienne à la nouvelle architecture

* Un entraîneur ex BEF3 qui souhaite poursuivre sa formation doit suivre **les étapes 2 et 3 du DNE1 VB**. Il validera à terme le DNE1 VB dans les conditions précisées ci-dessus.
* Les ex BEF3 certifiés sont validés Etape 1 du DNE1 VB (Modules 1 et 2 + stage C.R.E.).
* Les ex BEF2 ne sont pas impactés par ces modifications ; ils doivent simplement faire aboutir leur formation en rendant leur rapport de saison. Ils valideront ainsi le DNE1 VB.
* Les ex BEF2 certifiés sont validés DNE1 VB.
* Les instructeurs fédéraux de beach-volley certifiés sont validés « Certificat d'animateur volley » du DRE1 VB, Module 1 du DRE2 VB (Initiateur Beach) et Module 10 du DNE2 VB (Instructeur Beach).

DIPLÔME D’ENTRAINEUR EXPERT 1 VOLLEY BALL (DEE1 VB)

**L'entrée sur l’étape 1 de ce diplôme est conditionnée à l'obtention préalable du DNE1 VB.**

Le cursus se déroule en étapes différenciées

**DEE1 VB - ETAPE 1**

Un **socle commun** à tout entraîneur entrant en formation, constitué de 2 modules et d’un stage en situation.

* Module 1 « **planification-programmation »** de 25 heures.
* Module 2 « **construire la** **stratégie d'organisation d'une structure de performance »** de 25 heures.
* Module « **stage en structure PPF »** de 20h (pôle espoir, pôle France, CFCP/ indoor ou beach) (Modalités pratiques et de contenu + convention de stage, attendus et attestation donnée au stagiaire).

L’obtention de la mention « ACQUIS » à ces 2 modules ainsi qu’au stage en structure PPF permet de valider l'étape 1 du DEE1 VB.

**Certification du MODULE 1 « planification-programmation »**

## La certification de ce module est liée :

## **En formation en présentiel :** Réalisation d’un exposé, d’une durée de 20 minutes maximum, plus 15 minutes de questionnements maximum.

L’exposé porte sur :

* La réalisation d’une planification portant sur une période spécifique déterminée, ainsi que sur un profil de poste. VB indoor ou beach-volley.

## **En formation à distance :** réalisation d’un dossier individuel dématérialisé comprenant 10 à 15 pages.

La production porte sur une démarche de projet multifactorielle incluant :

* Le contexte : Ressources humaines (staff et joueurs, encadrement club), ressources matérielles…
* Le diagnostic : Réel ou fictif (multi factoriel).
* Les objectifs (en lien avec le diagnostic) : Technico–tactique / physique / psychologique / environnement.
* La mise en œuvre calendaire générale (cohérente).
* La régulation globale du projet.
* L’évaluation du projet.

Le candidat décrit 2 à 3 mises en œuvre pour chacun des facteurs de performance figurant dans les objectifs, ainsi que les régulations, les évaluations pour chacun d’entre eux.

Dans le cas d’une session à distance, le candidat inclut au dossier un sommaire ainsi que des annexes, des exemples, afin d’étayer ses propos. Ce dossier est réalisé de manière individuelle.

Le dossier doit parvenir aux formateurs par mail et au format PDF, **dans un délai de 3 mois maximum** après la fin du module (tutorat d’une heure maximum possible si le dossier n’est pas suffisamment étoffé).

Si le candidat n’est pas encore en poste sur les niveaux d’encadrement minimaux exigés (niveau minimal Nationale 2, ou Pôle espoirs ou CFCP), la formation sera enregistrée, capitalisable, mais le module non validé. **Le dossier devra être rendu 3 mois après la prise de poste du candidat**. Cela n’empêchant pas le candidat de poursuivre sa formation DEE1 VB sur les autres modules ou stages en situation prévus pour ce diplôme.

* La certification donne lieu à la délivrance d’un certificat de réalisation et d'une attestation de fin de formation.

**Certification du MODULE 2 - « construire la stratégie d'organisation d'une structure de performance »**

## La certification de ce module est liée à la rédaction d’un dossier dématérialisé (word) comprenant 10 à 15 pages (hors annexes).

Le candidat y inclura un sommaire ainsi que des annexes afin d’appuyer ses propos. Ce dossier est réalisé de manière individuelle et relate la véritable action du candidat.

Il doit parvenir aux formateurs par mail et au format PDF, **dans un délai de 3 mois maximum** après la fin du module (tutorat de deux heures maximum possible si le dossier n’est pas suffisamment étoffé).

Si le candidat n’est pas encore en poste sur les niveaux d’encadrement minimaux exigés (niveau minimal Nationale 2 ou Pôle espoirs ou CFCP), la formation sera enregistrée, capitalisable, mais le module non validé.

**Le dossier doit être rendu 3 mois après la prise de poste du candidat**. Cela n’empêchant pas le candidat de poursuivre sa formation DEE1 VB sur les autres modules ou stages en situation prévus pour ce diplôme.

**Ce dossier doit suivre la trame suivante :**

* Présenter une synthèse globale de la structuration ainsi que les perspectives d’évolution :
  + Du club du candidat (niveau minimal Nationale 2).
  + Du Pôle espoirs ou CFCP.

Il doit faire apparaître :

* Les objectifs de la structure, le fonctionnement général, le management, le lien entre les différents secteurs existants, les organisations mises en place.
* Une analyse des points positifs et ceux à améliorer. Le candidat pourra par exemple s’appuyer sur un diagnostic « SWOT » permettant de faire ressortir les forces, faiblesses, opportunités et menaces.

En s’appuyant sur les apports qui ont été faits durant la formation, le candidat propose une évolution de la stratégie d’organisation du projet global de sa structure, ainsi que la manière dont il s’inscrit dans cette dynamique. En ce sens, il serait souhaitable d’aborder :

* L’ajustement du projet de la structure.
* La réorientation ou le renforcement des objectifs recherchés.
* La définition des actions à mener.
* La mise en œuvre de la stratégie (organigramme/management/communication/retro planning/ finance).
* Le suivi du projet (régulations/contrôle) et son évaluation.
* Les projections futures (améliorations).

Dans le cas d’une production insuffisante ou de difficultés du rédacteur, les correcteurs peuvent organiser un échange (par visioconférence ou téléphone) afin d’obtenir des précisions sur les points posant problème, avant délivrance de la mention.

* La certification donne lieu à la délivrance d’un certificat de réalisation et d'une attestation de fin de formation.

**Cas d’invalidation de la certification initiale**

* **Le non-respect des délais de rendu** des dossiers invalide directement le module et délivre une mention “non acquis-ajourné”, sans possibilité de rattrapage. Dans ce cas, le candidat souhaitant acquérir ce module devra se réinscrire au module concerné, y assister en totalité, et être soumis à nouveau aux épreuves de certification.
* En cas d’insuffisance sur le dossier produit entraînant la délivrance de la mention « NON ACQUIS » aux modules 1 ou 2, l’attestation de fin de formation fera apparaitre les manques constatés.

Le candidat pourra s’inscrire, s’il le souhaite, dès réception de l’attestation de fin de formation, à une épreuve de rattrapage, pour tenter d'obtenir la mention « ACQUIS » au(x) module(s) concerné (s) et devra :

**Pour le module DEE1 VB - M1**

* + Re présenter un dossier de planification programmation.
  + Le candidat pourra bénéficier d’un second tutorat (1h max) pour la session de rattrapage

**Pour le module DEE1 VB - M2**

* + Représenter un dossier de stratégie d’organisation d’une structure de performance.
  + Le candidat pourra bénéficier d’un second tutorat (2h max) pour la session de rattrapage.

L’épreuve de rattrapage **doit être réalisée au plus tard 3 mois après la réception de l’attestation de fin de formation initiale.**

**Cas d’invalidation à l’épreuve de rattrapage**

* L’échec à l’épreuve de rattrapage, ou le non-respect des délais, ajournent le module. Tout candidat souhaitant acquérir ce module devra se réinscrire au module concerné, y assister en totalité, et être soumis à nouveau aux épreuves de certification.

**Pour le module DEE1 VB - M3**

* **Obtenir la mention « NON ACQUIS » au stage en structure PPF (DEE1 VB - M3)** renvoi le candidat **à refaire le stage dans un délai de 3 mois maximum**.

**DEE1 VB - ETAPE 2**

* 5 modules de 8 à 12 heures.
* L’accès aux modules de cette étape 2 est libre, sans nécessité d’avoir obtenu l’étape 1 du DEE1 VB, ou en-dessous, sous réserve de répondre aux prérequis ou VAEF.
* L’obtention de la mention « ACQUIS » à ces 5 modules permet de valider l'étape 2 du DEE1 VB.
* Obtenir la mention « NON ACQUIS » renvoi le candidat à un travail d’approfondissement ou à refaire le ou les stages concernés.
* La certification donne lieu à la délivrance d’un certificat de réalisation, d’une attestation de présence et de fin de formation pour chaque certificat, sur laquelle figure la mention obtenue. (Acquis, Non Acquis et rattrapage, ajourné).

**Le descriptif des objectifs, compétences et modalités de certification des modules est disponible sur le catalogue des formations.**

**DEE1 VB - ETAPE 3**

3 stages de professionnalisation, sur 3 axes **ET** rédaction d’un rapport de stage pour chacun d’entre eux :

**STAGE EN SITUATION**

**Groupe A**

* Auprès d'une équipe nationale (seniors ou jeunes / indoor ou beach)

**STAGE A L'ETRANGER**

**Groupe B**

* Soit dans un club professionnel de 1ère division du pays.
* Soit dans un centre national permanent jeunes pour les entraîneurs CFCP.
* Soit dans une structure permanente d'entraînement beach-volley. (Ou l’accompagnement d’une paire en compétition internationale pour le Beach Volley)

**STAGE DECOUVERTE**

**Groupe C**

* En entreprise pour les entraîneurs LNV.
* Dans un CFCP d'un autre sport collectif (entraîneurs CFCP) ou d'une discipline individuelle (pour les beachers uniquement).

Le choix des stages est déterminé entre le stagiaire et la DTN. Les stages sont "profilés" en fonction des objectifs du stagiaire. Chaque stage donne lieu à production d'un rapport dont les attendus sont décrits ci-dessous.

Modalités de mise en place et déroulement des stages

* Le stagiaire détermine les dates lieux de ses stages avec les structures envisagées.
* Il soumet ensuite ses propositions au DTN Adjoint en charge du pôle formation professionnalisation pour validation et établissement d’une convention entre la structure d’accueil, le secteur formation et le stagiaire (minimum 3 semaines avant le début du stage).
* Pour la convention de stage, les éléments suivants doivent être fournis au secrétariat des formations : dates, lieu, adresse du site de stage, nom, adresse mail et coordonnées téléphoniques de la structure d’accueil et nom, prénom, adresse mail et coordonnées téléphoniques de la personne en charge d’accompagner le stagiaire.
* Un mail de la FFVolley sera adressé aux structures d’accueil avec l’attestation de présence à retourner à la FFVolley.

**Groupe A :** Stage d’entraînement en équipe nationale

***Avant le stage***

Le contenu précis du stage est coconstruit entre le stagiaire et l’entraîneur national autour d’une thématique très ciblée.

***Pendant le stage***

* Le stagiaire participe pleinement aux préparations de séances ; il participe à la mise en place et au déroulement des séances.
* Le stagiaire peut être sollicité pour animer tout ou partie de séance ou situation, filmer un joueur et en faire une analyse au travers d’une proposition de planification.
* Le stagiaire doit comprendre le fonctionnement du groupe, connaître les parcours des entraîneurs présents, leur cheminement, leurs convictions et principes qui sous-tendent leur action.
* Le stagiaire doit cerner le style de jeu de l'équipe et la manière dont cela est mis en place.
* Le stagiaire doit pouvoir répondre à toute demande du staff en lien avec la préparation, le déroulement des séances, l’observation, l’analyse…

***Après le stage***

##### Lestagiaire doit réaliser un bilan écrit de 15 pages maximum accompagné de l’avis de l'Entraîneur National responsable du stage (en France ou à l’étranger).

**Le bilan écrit fera apparaître :**

* Contexte général du stage.
* Programme et logique de planification des différentes séances.
* Rôle et travail du candidat lors du stage, et son analyse.
* Corrélation entre la demande de préparation en amont du stage et le déroulement de celui-ci.
* Fonctionnement du stage et méthodes de management au regard des particularités de l’entraîneur principal et du staff.
* La manière dont les joueurs/joueuses s’approprient les règles de fonctionnement du groupe.
* Dégager 3 à 5 points que le stagiaire pourrait utiliser au sein de sa structure.
* Un bilan général et personnel du stage, les points forts et faibles, et sur quels aspects ce stage aura permis au stagiaire de progresser.

**Dans le cas de l’accompagnement d’une paire de beach-volley sur une compétition internationale**

***Pendant le stage***

●       Présence sur l’ensemble des séquences d’entraînement ou rencontres.

●       Visite des structures ou du lieu de compétition.

●       Rencontre du/des staff(s).

***Après le stage***

##### Le candidat doit réaliser un bilan écrit de 15 pages maximum accompagné d’une attestation du club ou centre visité :

**Le bilan écrit fera apparaître :**

##### Présentation détaillée du lieu d’organisation de la compétition. Les structures (infrastructure, staff, finances, logistique, médical, matériel) et de l'équipe.

##### Programme et planification de la compétition.

##### Fonctionnement de l’équipe, et méthodes au regard des particularités de l’entraîneur principal et du staff.

##### La manière dont les joueurs/joueuses s’approprient les règles de fonctionnement du groupe.

##### Faire une étude comparative entre la France et 2 autres nations de premier plan en termes de philosophie de travail, d’organisation du sport, de moyens humains et financiers.

##### Dégager 3 à 5 points que le stagiaire pourrait utiliser au sein de sa structure.

##### Un bilan général et personnel de la compétition, les points forts et faibles, et sur quels aspects ce stage aura permis au stagiaire de progresser.

**Groupe B : Stage à l’étranger**

***Pendant le stage***

* Présence sur l’ensemble des séquences d’entraînement ou rencontres.
* Visite des structures ou du lieu de compétition.
* Rencontre du staff et/ou de l’équipe de direction.

***Après le stage***

##### Le candidat doit réaliser un bilan écrit de 15 pages maximum accompagné d’une attestation du club ou centre visité.

**Le bilan écrit fera apparaître :**

* Présentation détaillée du club, du centre (infrastructure, staff, finances, logistique, médical et paramédical, matériel), de la compétition (idem).
* Programme et planification.
* Liens avec la formation et équipes réserves au sein du club, liens avec les structures de formation de la fédération du pays concerné.
* Positionnement du centre national vis à vis des clubs professionnels et des équipes nationales.
* Fonctionnement de l’équipe, du groupe et méthodes au regard des particularités de l’entraîneur principal et du staff.
* La manière dont les joueurs/joueuses s’approprient les règles de fonctionnement du groupe.
* Faire une étude comparative entre la France et le pays concerné en termes de philosophie de travail, d’organisation du sport, de moyens humains et financiers.
* Dégager 3 à 5 points que le stagiaire pourrait utiliser au sein de sa structure.
* Un bilan général et personnel du stage, les points forts et faibles, et sur quels aspects ce stage aura permis au stagiaire de progresser.

**Groupe C : Stage d’ouverture**

***Pendant le stage***

Dans le cas d’un stage en entreprise, le candidat doit

* Comprendre les méthodes de management, de gestion des ressources humaines, de répartition des tâches, de circulation de l’information.
* Cerner de quelle manière est construit, conduit et évalué le projet de l’entreprise, et comment il évolue.
* Cerner comment sont développés l’image de l’entreprise, ainsi que les aspects marketing.
* Quelles peuvent être les interactions entre une entreprise et un club pro, et inversement.
* Quels principes d’efficacité pourraient être appliqués à l’un ou à l’autre ;

Dans le cas d’un stage au sein d’un CFCP d’un autre sport collectif ou d’une discipline individuelle

* Présence sur l’ensemble des séquences d’entraînement.
* Visite des structures.
* Rencontre du staff.

***Après le stage***

##### Le candidat doit réaliser un bilan écrit de 15 pages maximum accompagné d’une attestation de l’entreprise, du centre visité, ou de l’entraîneur de la discipline.

* Présentation détaillée du centre (infrastructure, staff, finances, logistique, médical et paramédical, préparation physique et mentale, suivi socio professionnel, matériel) et du contexte d’entraînement.
* Programme et planification, individualisation.
* Liens avec l’équipe professionnelle, avec les équipes réserves au sein du club, avec les structures de formation de la fédération concernée.
* Fonctionnement du sportif, de l’équipe, du groupe et méthodes au regard des particularités de l’entraîneur principal et du staff.
* La manière dont le sportif, les joueurs (joueuses) s’approprient les règles de fonctionnement du groupe.
* Dégager 3 à 5 points que le stagiaire pourrait utiliser au sein de sa structure.
* Un bilan général et personnel du stage, les points forts et faibles, et sur quels aspects ce stage aura permis au stagiaire de progresser.

Dans le cas d’un stage en entreprise, le bilan écrit fera apparaître

***Après le stage***

##### Le candidat doit réaliser un bilan écrit de 15 pages maximum accompagné d’une attestation de l’entreprise.

* Présentation générale de l’entreprise.
* Fonctionnement, gestion des ressources humaines et management, projet de développement, marketing et image.
* Liens entretenus avec les filiales (s’il y en a), avec les partenaires ou fournisseurs.
* Relations avec la concurrence…
* La formation du personnel.
* Ces aspects seront mis en corrélation avec le fonctionnement d’un club professionnel ; il s’agira pour le stagiaire d’analyser de quelle manière le fonctionnement d’une entreprise peut être mis en parallèle de celui d’un club professionnel sportif, quels aspects du fonctionnement d’une entreprise pourraient être appliqués à un club, et inversement.
* Un bilan général et personnel du stage, les points forts et faibles, et sur quels aspects ce stage aura permis au stagiaire de progresser.

**Validation de l’étape 3 du DEE1.**

#### **Procédure**

* Les bilans écrits (format informatique Word ou power point) de chaque stage en situation doivent suivre les trames énoncées ci-dessus et être transmis au secrétariat du secteur formation de la FFVolley, **dans un délai de 2 mois après la fin de chaque stage, par voie informatique. Ils devront également être joints aux annexes du dossier pour l’épreuve B de certification du DEE1 VB.**
* Les attestations de stages doivent être transmises au secrétariat du secteur formation de la FFVolley dès la fin des stages. Les bilans écrits seront lus et par les jurys lors des épreuves de certification et abordés également lors de l’épreuve B de certification du DEE1 VB.

**DEE1 VB - ETAPE 4 : EPREUVES NATIONALES DE CERTIFICATION**

**La certification du DEE1 VB doit se faire dans les 6 mois qui suivent la participation au dernier module de formation.**

Ne peuvent se présenter à cette épreuve que les candidats ayant validé les étapes 1, 2, 3 du DEE1 VB.

#### **Objets de la certification**

Les compétences évaluées au travers des épreuves de certification sont les suivantes :

**Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet de performance**, pour des joueurs/joueuses experts ou futurs experts/tes, au sein de l’une des structures suivantes : Un club professionnel de volley-ball, un centre de formation de volley-ball, une structure du projet de performance fédéral, un club de volley-ball de niveau Elite.

Ces compétences seront évaluées au travers de deux épreuves distinctes :

#### **Descriptif des épreuves de certification**

### A/ Epreuves de mise en situation pédagogique de séance d’entraînement (EMSP)

**Modalité 1 : analyse vidéo et présentation**

**Durée : 1 heure maximum.**

* Analyse d’un match menée par l’entraineur, avec ses collaborateurs, s’appuyant sur les images vidéo et autres données (score, statistiques, ...), visant à̀ orienter les entrainements à venir, suivie d’un entretien.
* Cette situation se déroulera dans la structure club du candidat et sera évaluée par deux experts désignés par le directeur technique national de la FFVolley.

Le candidat présente aux membres du jury une analyse de match en présence de ses collaborateurs, s’appuyant sur les images vidéo et autres données (score, statistiques, …), visant à orienter les entraînements à venir. Il doit démontrer sa capacité manager son staff en développant de manière complémentaire, pratique et argumentée :

* L’utilisation de diverses données (score, statistiques, images vidéo) pour proposer une analyse du match
* Situer cette analyse par rapport au projet d’entraînement annuel (planification programmation)
* Proposer une analyse experte et pertinente
* Faire preuve de synthèse et d’efficacité pour présenter ses analyses
* Solliciter l’approbation de ses collaborateurs et/ou les impliquer pour affiner ses analyses
* Solliciter l’avis de ses collaborateurs pour proposer des pistes de travail, suite à ces analyses
* Proposer des pistes de travail et argumenter si nécessaire
* Faire preuve de synthèse et de clarté pour opérationnaliser ces pistes de travail

**Modalité 2 : Entretien**

**Durée : 45 minutes.**

À l’issue de cette présentation, le jury dispose de la fin d’un temps d’entretien pour approfondir certains points évoqués lors de la présentation du candidat.

Cela doit permettre d’évaluer :

* L’assimilation des principes d’analyse vidéo et de l’utilisation d’outils statistiques en faveur du haut niveau,
* La mise en œuvre d’un management de staff performant répondant aux exigences du haut niveau,

**Modalité 3 : Séance d’entraînement**

**Durée : conduite d’une séance complète de 2 heures dans la structure club du candidat.**

* Le candidat doit concevoir, conduire et évaluer une séance d’entraînement pour des joueurs/joueuses et potentiels haut niveau.
* Cette séance doit mobiliser et impliquer des collaborateurs.
* Cette situation est évaluée par deux experts désignés par le directeur technique national de la FFVolley.

***Déroulement de l’épreuve***

* Remet aux évaluateurs une préparation écrite de la séance.
* Situer sa séance dans le cadre du projet d’entraînement annuel.
* Préciser les objectifs de la séance, au regard des facteurs de performance en volley-ball et au regard des besoins de l’équipe, des joueurs/joueuses.
* Préciser son action et l’action de ses collaborateurs.
* Conduire la séance, en s’appuyant sur ses collaborateurs.
* Utiliser des situations expertes au regard des objectifs visés.
* Faire preuve de clarté pour présenter aux joueur/joueuses, les attendus de la séance, des situations.
* Faire preuve d’adaptation si nécessaire lors de la conduite de la séance.
* Conduire un bilan de la séance avec les joueurs/joueuses, avec ses collaborateurs.
* Analyser la séance conduite.
* Proposer les prolongements de cette séance, pour la suite de l’entraînement (à court terme, à plus long terme).
* Justifier ses choix.

**Modalité 4 : Entretien**

**Durée : A l’issue de la séance, le candidat et jurys disposent de 45 minutes d’entretien** avec le jury, afin de faire une évaluation de la séance proposée et approfondir certains points.

Cela doit permettre d’évaluer :

* Les connaissances et les principes en matière de préparation d’une séance d’entraînement d’une équipe de haut niveau en prenant en compte l’ensemble des exigences du haut niveau.
* La mise en œuvre d’une gestion collaborative de l’entraînement avec les membres de son staff.

### B/ Epreuve de présentation d’une conduite de projet :

* Cette épreuve se déroulera **dans un site choisi par la FFVolley.**
* Chaque jury sera composé d’**un entraîneur national** et d’**un formateur** désigné́ par la Direction Technique Nationale de la FFVolley.
* Le candidat doit préparer un dossier comprenant 15 à 20 pages au format PDF à remettre à la Direction Technique Nationale au moins 20 jours avant la date de soutenance. Le dossier devra relater le compte-rendu d’expérience du candidat, présentant et justifiant de la **conception d’un projet de performance, pour des joueurs experts/joueuses expertes ou futurs experts/futures expertes, sa mise en œuvre partielle et son évaluation intermédiaire.**

**Il comprendra :**

* + La partie conception, conduite partielle et évaluation intermédiaire, du projet de performance, de la saison sportive écoulée ou en cours.
  + L’analyse du parcours de formation de l’entraîneur.
  + L’analyse des 3 stages en situation (les rapports devront figurer en annexe)**.**

**Modalité 1 : ORAL**

**Durée:** Epreuve orale de 40 minutes (assistée par présentation informatique) prenant appui sur le **dossier de 15 à 20 pages au maximum (hors annexes) préalablement fourni par le candidat (cf : ci-dessus).**

Lors de cette présentation, le candidat expose le contenu et doit être en mesure de développer de manière argumentée :

* Ses choix.
* L’analyse des éléments de son environnement et en proposant un diagnostic des évènements apparus lors de la saison et les réponses apportées.
* Sa conception d’un projet de performance pertinent et réaliste dans son contexte professionnel.
* L’identification des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en place du projet.
* Sa mise en œuvre de son projet sportif annuel.
* Sa capacité à manager une équipe de collaborateurs et de dirigeants.
* L’évaluation des objectifs du projet suivi d’un bilan de sa saison.

La capacité du candidat à s’exprimer efficacement à l’oral et par le biais de sa présentation écrite et informatique sont des éléments pris en compte par les membres du jury.

**Modalité 2 : ENTRETIEN**

**Durée :** À l’issue de la présentation du candidat, le jury dispose de 40 minutes pour approfondir certains points évoqués lors de l’entretien du candidat. Cela doit permettre d’évaluer :

* L’assimilation des principes de conception d’un projet de performance de haut niveau.
* La mise en œuvre et l’évaluation d’un projet de performance de haut niveau.
* D’évoquer et d’échanger sur le parcours de formation du candidat.
* D’évoquer les stages en situation réalisés, et ce qu’ils lui ont apporté.
* **La validation des étapes 1-2-3-4 et** l’obtention de la mention **« ACQUIS »** à ces 2 épreuves permet de valider le DEE1 VB.
* Obtenir la mention **« NON ACQUIS »** à l’une ou aux 2 épreuves renvoi le candidat à se représenter lors de la prochaine session de certification.
* La certification donne lieu à la délivrance d’un certificat de réalisation, d’une attestation de présence et de fin de formation pour chaque certificat, sur laquelle figure la mention obtenue. (Acquis, Non Acquis et rattrapage, ajourné).
* La liste des candidats reçus et ajournés sera validée par le pôle formation professionnalisation de la FFVolley.

DIPLÔME D’ENTRAINEUR EXPERT 2 VOLLEY BALL (DEE2 VB)

A la suite de ce DEE1 VB se positionne un cursus spécifique fédéral (DEE2 VB) optionnel et non obligatoire qui ouvre sur 4 modules dispensés au niveau national :

* « Mieux se connaitre », « Préparation physique spécifique », « Data VB », « Entraineur Beach Volley ».

Les modules ont une durée allant de 20 à 50 heures. La certification intervient lors de chaque module et donne lieu à délivrance d’un certificat de réalisation et d'une attestation de fin de formation.

**La certification du DEE2 VB passe par :**

* L’obtention de la mention « ACQUIS » à 2 modules suivis permet de valider le DEE2VB.
* Obtenir la mention « NON ACQUIS » renvoi le candidat à un travail d’approfondissement ou à refaire le ou les modules concernés.

**Il est recommandé à un stagiaire qui aurait des visées de professionnalisation via le DES JEPS volley de valider l’ensemble du DEE1- DEE2 VB avant de candidater sur le DES JEPS volley.**

**Le descriptif des objectifs, compétences et modalités de certification des modules est disponible sur le catalogue des formations.**

***Pré requis***

* Les prérequis liés aux modules concernés.

Equivalences vers les diplômes d'Etat.

Les 4 étapes du DEE1 VB certifiées permettent :

* La Dispense des EPEF et EPMSP du BP, DE et DES JEPS.
* L’obtention d'une carte professionnelle provisoire.
* La validation des UC 1, 3 du DE JEPS.
* La validation de l'UC 4 du BP-DE-DES JEPS.
* La validation de l'UC 1 du DES JEPS.
* La validation des UC 1-3 du BP JEPS.

Les DEE1 VB et DEE2 VB certifiés permettent :

* La Dispense des EPEF et EPMSP du BP, DE et DES JEPS.
* L’obtention d'une carte professionnelle provisoire.
* La validation des UC 1-3 du DE JEPS.
* La validation de l'UC 4 du BP-DE-DES JEPS.
* La validation des UC 1-3 du DES JEPS.
* La validation des UC 1-3 du BP JEPS

En dehors de ces conditions, le candidat ne peut bénéficier que d'un positionnement favorable à la hauteur des heures de formations suivies (allègements de formation).

Equivalences vers les diplômes fédéraux

* Le titulaire du DES JEPS Volley-Ball et disciplines associées (arrêté antérieur ou postérieur au 7 février 2018) se voit attribué le Diplôme d'Entraîneur Expert 1 de Volley-Ball (DEE1 VB) ainsi que le Diplôme d'Entraîneur Expert 2 de Volley-Ball (DEE2 VB) par équivalence (à condition d'être licencié à la FFVolley).
* Le titulaire du BEES 2° Volley-Ball complet se voit attribué le Diplôme d'Entraîneur Expert 1 de Volley-Ball (DEE1 VB) ainsi que le Diplôme d'Entraîneur Expert 2 de Volley-Ball (DEE2 VB) par équivalence (à condition d'être licencié à la FFVolley).
* Le titulaire de la partie spécifique BEES 2° se voit attribué l'étape 1 du DEE1 VB, les modules 4 et 5 de l'étape 2 du DEE1 VB ainsi que le module 9 du DEE2 VB. La validation complète du DEE1 VB passe par la validation des modules 6-7-8 de l'étape 2 du DEE1 VB, ainsi que des étapes 3 et 4 du DEE1 VB.

Plusieurs cursus possibles sur ce diplôme DEE1 VB et DEE2 VB

* Toute personne licenciée peut entrer sur l'un des modules de l'étape 1 du DEE1 VB avec pré requis DNE1 VB obligatoire.
* Toute personne peut entrer sur les modules 4 à 12 des DEE1 VB et DEE2 VB sous réserve d’avoir les prérequis des modules concernés ou VAEF**.**
* La certification donne lieu à la délivrance d’un certificat de réalisation, d’une attestation de présence et de fin de formation pour chaque certificat, sur laquelle figure la mention obtenue. (Acquis, Non Acquis et rattrapage, ajourné).

Passage de l'ancienne à la nouvelle architecture

* Un ex BEF1 est positionné sur l'étape 1 du DEE1 VB.
* Un ex BEF1 souhaitant valider son DEE1 VB doit suivre et certifier les étapes 2 à 4 du DEE1 VB.
* Les DEPVB sont validés DEE1 VB.
* Les DECFCP sont validés partiellement DEE1 VB. Leur est validé l'étape 1 du DEE1 VB, les modules 4 et 5 de l'étape 2 du DEE1 VB, ainsi que les étapes 3 et 4 du DEE1 VB. **Ils doivent suivre les modules** **6-7-8 de l'étape 2 du DEE1 VB pour valider le DEE1 VB.**
* Les entraîneurs fédéraux de beach-volley sont validés Module 12 du DEE2 VB (entraîneur de beach-volley).

**Tableau récapitulatif DRE1 et étapes 1 DNE1 VB et DEE1 VB.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ETAPE 1** | **Diplôme Régional d'Entraîneur 1** | **Diplôme National d'Entraîneur 1** | **Diplôme d'Entraîneur Expert 1** |
| **Nombre de certificats ou modules** | **3 certificats, 1 visio et 1 épreuve péda** | **3 modules dont 1 stage en C.R.E.** | **3 modules dont 1 stage en structure PPF** |
| **VOLUME HORAIRE** | **2\*30h+12h+ 2h + 2h**  **Soit 76h** | **35h+25h**  **Soit 60h** | **2\*25h**  **Soit 50h** |
| **ALTERNANCE** | **20h + 50h**  **Soit 70h** | **20h en C.R.E.** | **20h en Structure PPF** |
| **TOTAL** | **146h** | **80h** | **70h** |

**Tableau récapitulatif DRE2 VB.**

|  |  |
| --- | --- |
| **TYPE** | **Diplôme Régional d'Entraîneur 2** |
| **MODULES DE CURSUS SPECIFIQUES** | **6 modules** |
| **VOLUME HORAIRE** | **12 à 16h/module** |
| **VOLUME HORAIRE TOTAL** | **80h** |

**Tableau récapitulatif étapes 2-3-4 DNE1 VB et DEE1 VB.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ETAPE 2, 3 et 4** | **Diplôme National d'Entraîneur 1** | **Diplôme d'Entraîneur Expert 1** |
| **Nombre de modules** | **6** | **5** |
| **VOLUME HORAIRE** | **12h à 20h/module** | **10h à 14h/module** |
| **STAGE EN SITUATION** | **Aucun** | **3\*30h** |
| **CERTIFICATION** | **3h** | **4h30** |
| **VOLUME HORAIRE** | **91h** | **154,5h** |

**Tableau récapitulatif DNE2 VB-DEE2 VB.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Diplôme National d'Entraîneur 2** | **Diplôme d'Entraîneur Expert 2** |
| **Nombre de modules** | **5** | **4** |
| **VOLUME HORAIRE** | **20h à 30h/module** | **20h à 50h/module** |
| **Particularités** |  | **Choisir a minima 2 modules** |
| **VOLUME HORAIRE** | **112h** | **40h à 77h** |

**Récapitulatif volumes horaires**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **TYPE** | **Diplôme Régional d'Entraîneur** | **Diplôme National d'Entraîneur** | **Diplôme d'Entraîneur Expert** |
| **NIVEAU 1 (DRE1 DNE1 DEE1)** | **146h** | **171h** | **224,5h** |
| **NIVEAU 2 (DRE2 DNE2 DEE2)** | **80h** | **112h** | **40h à 77h** |
| **TOTAL** | **226h** | **283h** | **264,5h à 301,5h** |

**EQUIVALENCES Certificat et Diplômes Fédéraux vers Diplômes d'Etat.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **BP JEPS** | **DE JEPS** | **DES JEPS** |
| **Certificat Initiateur VB** | **EPEF** |  |  |
| **Certificat Educateur VB** | **EPEF + EPMSP + carte pro** |  |  |
| **DRE1 VB** | **EPEF + EPMSP + carte pro + UC 4** | **EPEF + EPMSP + carte pro + UC 4** | **EPEF + EPMSP**  **+ carte pro + UC 4** |
| **DRE 2 VB** | **EPEF + EPMSP + carte pro + UC 1+4** | **EPEF+EPMSP**  **+carte pro + UC4** | **EPEF+EPMSP**  **+carte pro + UC4** |

**EQUIVALENCES Certificat et Diplômes Fédéraux vers Diplômes d'Etat.**

**(Arrêtés JORF 11/2017 et 02/2018)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **BP JEPS** | **DE JEPS** | **DES JEPS** |
| **DNE1 VB** | **EPEF + EPMSP + UC 1 - 3 - 4 + carte pro** | **EPEF + EPMSP**  **+UC 1+4 + carte pro** | **EPEF + EPMSP**  **+UC 4 + carte pro** |
| **DNE2 VB** | **EPEF + EPMSP + UC 1+ 3+ 4 + carte pro** | **EPEF + EPMSP**  **+UC 1+3+4 + carte pro** | **EPEF + EPMSP**  **+UC 4 + carte pro** |
| **DEE1 VB** | **EPEF + EPMSP + UC 1+ 3+ 4 + carte pro** | **EPEF + EPMSP**  **+UC 1+3+4 + carte pro** | **EPEF + EPMSP**  **+UC 1+4 + carte pro** |
| **DEE2 VB** | **EPEF + EPMSP + UC 1+3+4 + carte pro** | **EPEF + EPMSP**  **+UC 1+3+4 + carte pro** | **EPEF + EPMSP + UC 1+3+4 + carte pro** |

**EQUIVALENCES DIPLÔMES D'ETAT VERS DIPLÔMES FEDERAUX**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **BP JEPS mention volley ou volley et disciplines associées** | **BP JEPS sports co mention vb** | **DE JEPS**  *Arrêté postérieur ou antérieur au 07/02/2018* | **B.E.E.S 1° (transformé ou non en DEJEPS)** | **DES JEPS**  *Arrêté postérieur ou antérieur au 07/02/2018* |
| **DRE1-2** | **DRE1** | **DNE1-2** | **DNE1-2** | **DEE1-2** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **B.E.E.S.2° complet** | **B.E.E.S.2° Tronc commun** | **B.E.E.S.2° spécifique** |
| **DEE1-2** | **RIEN** | **Etape 1 du DEE1 VB + modules 4 et 5 de l'étape 2 du DEE1 VB** |

**Correspondances ancienne-nouvelle architecture.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Anciennes appellations** | **DRE** |
| **Accompagnateur Initiateur** | **Certificat Animateur VB** |
| **EEVB1** | **Certificat Animateur VB** |
| **EEVB2** | **Certificat Animateur VB**  **+**  **Module é DRE2 VB: Accueil Formation Jeunes** |
| **BEF5** | **Certificat Animateur VB du DRE1 VB** |
| **BEF4** | **DRE1 VB** |
| **AFBVB** | **DRE2 VB Animateur beach-volley** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Anciennes appellations** | **DNE1** |
| **BEF3** | **Modules 1-2 du DNE1 VB** |
| **BEF2** | **DNE1 VB** |
| **IFBVB** | **DNE2 VB Module 10 + certificat animateur DRE1 VB** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Anciennes appellations** | **DEE1** |
| **BEF1** | **Etape 1 du DEE1 VB** |
| **DECFCP** | **Etape 1 du DEE1 VB + modules 4-5 DEE1 VB +étapes 3 et 4 DEE1 VB** |
| **DEPVB** | **DEE1 VB** |
| **EFBVB** | **DEE2 VB Module 12** |

Cursus Spécifiques Fédéraux

Cette réorganisation des formations fédérales distinguant l'entraîneur restant dans le milieu fédéral de celui qui vise une professionnalisation, a engendré la création de nouvelles offres de formation. Ceci en lien également avec le résultat des enquêtes menées auprès des clubs régionaux et nationaux.

* **Préparation Athlétique en volley-ball et beach volley-ball**

Les fondamentaux / renforcement / individualisation, quantification / gestion des charges, programmation

* **Volley Santé**

Educateur soft fit volley / public spécifique / APS sur prescription médicale

* **Volley Assis**

Educateur et entraîneur

* **Préparation mentale**

Stress et volley-ball / Imagerie et volley-ball

* **Gestion de groupe, management, communication**

Mieux communiquer à l’entraînement / Média training

* **Outils d'observation - Data volley**

Bases data volley / Perfectionnement data volley

* **Volley Solidarité Citoyenneté.**
* **Droit du Sport, Législation.**
* **Formateur de Formateurs.**
* **Apprentissage et stade de développement chez l’enfant.**
* **Pédagogie avancée.**
* **Mieux se connaitre.**
* **Violence dans le sport.**

Points particuliers

* **VAEF échelon régional / VAEF échelon national**

En interne, la procédure de Validation des ACQUIS et de l'Expérience Fédérale (VAEF) demeure. Une plus grande exigence est demandée aux dossiers proposés, du fait des équivalences avec les diplômes d'Etat.

* Concernant le niveau régional, les dossiers seront traités par le CTS-CTR ou un membre de l'équipe technique régionale. Cela permettra uniquement la délivrance d'un ou plusieurs certificats du DRE1 VB ou modules du DRE2 VB en référence aux responsables de secteurs pour les modules particuliers.
* Concernant le niveau national, les dossiers seront traités par la DTN. A ce niveau seront traitées les demandes concernant les modules spécifiques 3 à 6 du DRE2 VB et DNE1-2 VB et DEE1-2 VB.
* Que ce soit aux niveaux régional ou national, la procédure administrative sera identique.
* Aucune procédure VAEF ne peut être démarrée sans une procédure VAER préalable.

Etudiants STAPS

Seule l'existence d'une convention locale entre l'UFR STAPS et la Ligue Régionale, précisant notamment les contenus et volumes horaires, permettra, via une procédure VAE Régionale (sans frais et sous réserve d’être licencié FFVolley) de positionner les étudiants sur les certificats Animateur, Initiateur, Educateur, ou DRE1 VB au maximum, plus éventuellement module Accueil et Formation des Jeunes du DRE2 VB.

La convention cadre FFVolley- C3D fixe les modalités générales de collaboration. Cette convention peut être déclinée localement entre Ligues et UFR STAPS pour des équivalences de niveau régional.

Si les équivalences vont au-delà des formations régionales, alors la convention doit être tripartite Ligues - UFR STAPS – FFVolley.

Enseignants EPS

Les enseignants EPS certifiés et licenciés FFVolley se voient attribué le DRE1 VB. La délivrance du diplôme passera par une demande auprès du CTS ou coordonnateur E.T.R.

ETAPS

Le cas des Educateurs territoriaux sera traité au travers de demandes de VAER/VAEF.

Internationaux et anciens internationaux

Nous délivrons aux joueurs/joueuses ayant un minimum de 40 sélections en équipe A ou A' le DNE1 VB.

Les sélections jeunes ne sont pas prises en compte.

Joueurs(joueuses) professionnels(les)

La délivrance d'un diplôme fédéral passe par une demande de VAE Fédérale.

Diplômes FIVB

**FIVB 1 :** DRE1 VB

**FIVB 2 :** DRE1 VB + Etape 1 DNE1 VB

**FIVB 3 :** DRE1 VB + DNE1 VB

Formation Continue Amateur

7 options vont permettre de renouveler ce dispositif règlementaire.

Les candidats/les candidates auront le choix entre :

* Suivre un module dans son intégralité, figurant sur l'ensemble des cursus fédéraux proposés, avec inscription auprès de la DTN (Quand le diplôme ou l’étape liée à la conformité sont acquis.)
* Participer à une journée de formation ou colloque régional validée DTN-CCEE, avec inscription auprès de la DTN.
* Formation à distance ou webinaires.
* Participation à l’encadrement au sein d’un staff d’une équipe nationale ou d’un pôle espoirs ou France (accord préalable DTN).
* Encadrement d’une formation d’entraîneur aux niveaux national ou régional.
* Séminaires spécifiques organisés par la DTN.
* Journées de FCA classiques organisées par la DTN.

Formation Continue Professionnelle

6 options vont permettre de renouveler ce dispositif règlementaire. Les candidats/les candidates auront le choix entre :

* Suivre un module dans son intégralité, figurant sur l'ensemble des cursus fédéraux proposés, avec inscription auprès de la DTN. (Quand le diplôme ou l’étape liée à la conformité sont acquis.)
* Formation à distance ou webinaires.
* Participation à l’encadrement au sein d’un staff d’une équipe nationale ou d’un pôle espoirs ou France (accord préalable DTN).
* Encadrement d’une formation d’entraîneur au niveau national.
* Séminaires spécifiques organisés par la DTN.
* Journées de FCP classiques organisées par la DTN.

***Ce qu'il faut retenir***

## La nouvelle architecture des diplômes ministériels et fédéraux permet des passerelles entre diplômes fédéraux et ministériels et permet à chacun de choisir sa formation de manière plus personnalisée, pour un plus juste développement des compétences.

* 3 diplômes, déclinés en 2 niveaux (parcours fédéral et parcours professionnalisant).
* 3 niveaux en miroir avec les diplômes d'état qui vont permettre une plus grande ergonomie entre la filière fédérale et celle des BP-DE-DES JEPS.

**Formation bâtie sur un même modèle quel que soit le niveau :**

Un socle puis des modules de renforcement.

**3 types d'entrées en formation :**

\* cursus modulaire permettant à tout un chacun de construire sa formation sur la base d'un **socle commun** puis de **modules diversifiés en fonction de son profil et de ses besoins**.

\* cursus classique permettant de répondre aux obligations règlementaires.

\* **cursus à la carte**, chacun pouvant entrer sur un module à n'importe quel niveau sous réserve d'avoir les prérequis, sans pour autant avoir besoin de suivre le diplôme complet. La certification lors des modules permettant en outre de capitaliser et pouvoir par la suite faire valoir le module acquis.

* **Un cursus différencié** pour l'entraîneur qui voudra valider son diplôme fédéral et celui qui voudrait se diriger vers un diplôme d'état. Mais la possibilité tout de même, pour le premier cas, de suivre l'ensemble des modules de son choix.

□□